



GEMENGEBUET

02 / 2023

WELTKOMM
bienvenue
welcome



OP EE BLÉCK

WÉLLKOMM 3

MATDEELUNGEN 4

AUS DEM GEMENGEROT

SÉTZUNG VUM 1. MÄERZ 2023 10

SÉTZUNG VUM 19. ABRÉLL 2023 22

EIS GLÉCKWÉNSCH 26

RÉCKBLÉCK AM BILD 27

INFORMATIOUNEN 35

MANIFESTATIOUNSKALENNER 38

BIENVENUE 3

AVIS 5

DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2023 17

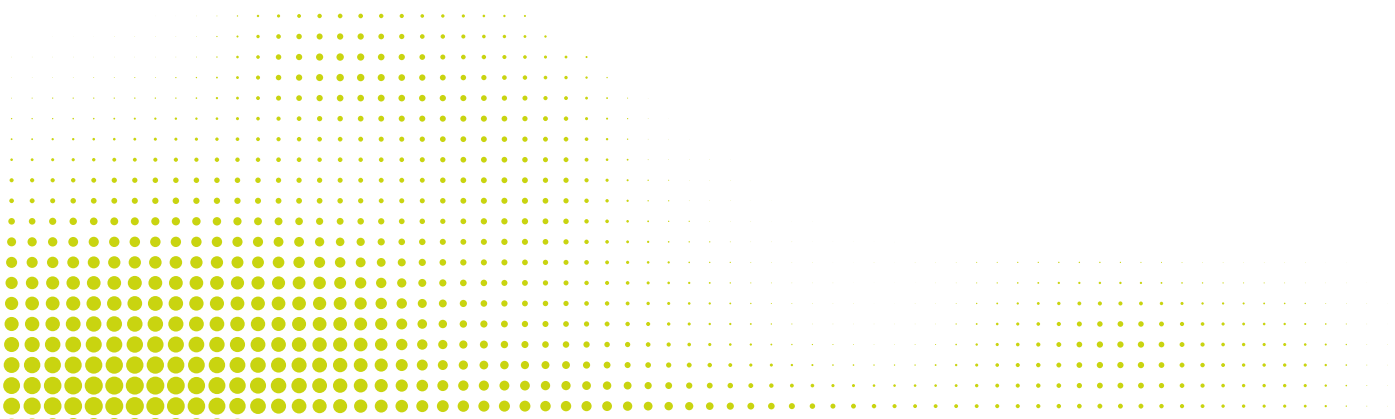
SÉANCE DU 19 AVRIL 2023 24

NOS FÉLICITATIONS 26

RÉTROSPECTIVE 27

INFORMATIONS 35

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 38



BIENVENUE

WËLLKOMM

Léif Matbiergerinnen a Matbierger,

An den éischte Méint vum Joer sinn d'Aarbechten op Gemengenniveau gutt weiderkomm. An deenen zwou éischte Gemengerotssätzungen am Joer 2023 hu mir eis mat enger Rei wichtegen Theme vun der Entwécklung vun der Gemeng Lenneng beschäftegt.

Hei gëllt et virun allem den Investissement an eis Stroossesécherheet ervir ze hiewen. An der Sëtzung vum 1. Mäerz goufen dës Projete guttgeheescht an d'Aarbechte kënnen elo ufänken. Informatiounen zu dëse Projete fannt Dir och an dësem Gemengebuet.

Eng aner wichteg Decisioun, déi an dëser Sëtzung getraff gouf, ass Approbatioun vun engem neie Subside fir alleguerten d'Bierger, déi en Investissement an erneierbar Energie wëlle maachen. De Formulaire esou wéi d'Reglement fannt Dir wéi gewinnt op eisem Internetsite www.lenningen.lu

Dësen Investissement an d'Nohaltegkeet ass och en Investement an d'Liewensqualitéit vun eis all, déi mir als Gemeng selbstverständlech kontinuierlech verbessere wëllen.

Wat de PAG ugeet sinn d'Avisen elo alleguerte bei der Gemeng agaangen an et gëtt fläisseg dru geschafft d'Propose vun de Ministère esou wéi Reklamatiounen ze verschaffen. Hei wäerte mir an deenen nächste Woche sécherlech en grouse Schrëtt no vir maache kënnen.

Zum Schluss wëll ech nach dervu profitéieren, fir jidderee vun Iech op d'Festivitéiten zum Viowend vun Nationalfeierdag ze invitéieren, déi dës Joer zu Lenneng stattfanne wäerten. D'Invitatiounen kommen an den nächsten Deeg bei Iech doheem un.

Mat frëndleche Gréiss



Tim Idarius

Chers concitoyennes et concitoyens,

Pendant les premiers mois de l'année, les travaux au niveau de la commune ont bien avancé. Lors des deux premières réunions du conseil communal en 2023, nous nous sommes penchés sur des thèmes importants pour le développement de la commune.

Il convient de souligner ici l'investissement dans la sécurité routière. Lors de la réunion du conseil communal du 1er mars, les projets ont été votés et les travaux peuvent donc commencer. Vous trouverez des informations sur ces projets dans ce bulletin communal.

Une autre décision importante prise lors de cette réunion est l'introduction d'une nouvelle prime pour tous les habitants de la commune de Lenneng qui désirent investir dans les énergies renouvelables.. Le formulaire ainsi que le règlement communal se trouvent comme d'habitude sur notre site Internet www.lenningen.lu

Investir dans la durabilité, c'est aussi investir dans la qualité de vie de nous tous. C'est ce que nous, élus et collaborateurs de la commune, voulons améliorer en permanence.

En ce qui concerne le PAG, nous vous informons que tous les avis nécessaires ont été reçus par la commune. Les services compétents travaillent maintenant avec diligence pour traiter les avis et les réclamations. Dans les prochaines semaines, nous allons certainement faire un grand pas en avant dans ce dossier.

Enfin, j'aimerais profiter de l'occasion pour inviter chacun d'entre vous aux festivités de la veille de la Fête Nationale. Celles-ci auront lieu cette année à Lenneng. Les invitations arriveront chez vous dans les prochains jours.

Avec nos meilleures salutations

MATDEELUNGEN

BILAN 2022 VUN DER COLLECTE PMC VU VALORLUX

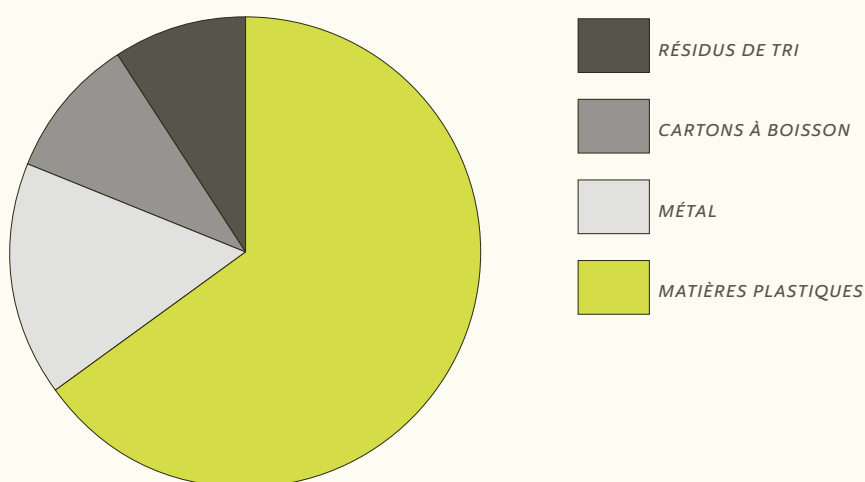
Hei fannt Dir d'Resultater vun eiser Gemeng fir d'Collecte vun de „PMC“-Offäll (emballages **p**las-
tiques, **m**étalliques et **c**artons à boissons). Beim Duerchschnëtt pro Awunner leie mir ronn 4 Kilo
ënner dem nationalen Niveau. Mir soen lech Merci, dass Dir alleguerten e groussen Effort bei der
Trennung vun den Offäll maacht.

Collectes sélectives des PMC Commune de Lenningen Bilan 2022

01. DONNÉES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE DE LENNINGEN

Situation au 01.01.2022	645.397 habitants participants (STATEC AU 01.01.2022)
Rendement moyen	23,70 kg PMC/habitant/an
Rendements extrêmes	14,12 à 40,29 kg PMC/habitant/an
Quantité PMC totale collectée	13.223 tonnes (avec sacs PMC)

02. COMPOSITION DES PMC TRIÉS



AVIS

BILAN 2022 DE LA COLLECTE PMC DE VALORLUX

Nous vous présentons par la suite les résultats de notre communie pour la collecte des déchets **PMC** (emballages **p**lastiques, **m**étalliques et **c**artons à boissons). Dans la moyenne par habitant, nous nous retrouvons à 4 kg en dessous de la valeur nationale. Nous vous remercions pour vos efforts lors de la collecte et du tri des déchets.

03. DONNÉES INDIVIDUELLES - NIVEAU NATIONAL

Situation au 01.01.2022	2.050 habitants (STATEC AU 01.01.2022)
Rendement commune	19,95kg PMC/habitant/an
Quantité PMC collectée	40,9t

VALORLUX ASBL **BE THE CHANGE** 

MATDEELUNGEN

86 | ACTUALITÉS COMMUNALES

BIENVENUE À LA COMMUNE DE LENNINGEN

Situées à mi-chemin entre la capitale et la Moselle luxembourgeoise, entourées d'un domaine forestier exceptionnel, Canach et Lenningen connaissent un essor démographique constant. Pour évoquer la gestion et les projets à venir au sein de la commune, nous avons rencontré son bourgmestre Tim Karius, mais aussi les échevins Jean-Marie Hermann et Philippe Gengler. Une équipe soudée, résolument à l'écoute et au service de ses administrés.

Vous travaillez en équipe. Que vous apporte cette structure au quotidien ?

TK : Le travail en équipe nous permet de faire avancer les choses plus vite, d'être toujours disponibles et réactifs. Bien sûr, en tant que bourgmestre, j'ai la responsabilité de valider certaines décisions. Mais la plupart de ces dernières doivent également être revues par un échevin. Il est donc assez logique pour nous d'avoir établi ce fonctionnement collégial.

JMH : En outre, cette disposition nous permet d'avancer avec le même niveau d'information sur tous les sujets et finalement de parler d'une même voix.

PG : Cela dit, nous avons chacun certains sujets de prédilection. Par son travail au-



D'GEMENG LENNENG AM MAGASINN
„LËTZEBUERGER GEMENGEN“

près du ministère du Logement, Tim Karius est très compétent sur les questions de l'habitat, Jean-Marie Hermann est quant à lui très au fait des problématiques liées au budget et à la sécurité, et je suis pour ma part conseiller sur le pacte Nature et Climat.

Les habitants de la commune sont de plus en plus nombreux, comment vivez-vous cette hausse démographique aussi forte que constante ?

TK: Elle s'envisage sous deux aspects. C'est tout d'abord une grande fierté et satisfaction pour notre commune. Ajoutons que c'est une croissance naturelle que nous gérons parfaitement pour le moment. Mais cette croissance qui devrait se poursuivre nécessite de nombreuses

adaptations dans nos localités. Nous y sommes très attentifs et nous y travaillons beaucoup afin que la vie au sein de la commune reste aussi agréable qu'elle l'est aujourd'hui. Cette hausse démographique ne doit pas se faire au détriment des habitants.

JMH: Nous avons donc le devoir de faire évoluer les infrastructures de Lenningen afin qu'elles correspondent aux besoins de notre population grandissante.

PG: Je pense que cet engouement s'explique par notre situation géographique qui est très commode: la commune est proche de la capitale mais aussi des frontières de l'Allemagne et de la France. Et le cadre de vie fait que les gens se plaisent ici.

La commune de Lenningen est une commune rurale et nous comptons bien le rester à l'avenir.

Quelles sont les conséquences pour l'habitat, l'urbanisme et les services au sein de la commune ?

TK: Si les finances de la commune se portent très bien, nous devons maintenant investir pour faire face à cet essor démographique. Plusieurs projets sont en cours, je pense notamment à l'évolution de l'atelier communal et de la maison relais qui ne sont plus adaptés, ou à la caserne des pompiers qui est vétuste. Ces chantiers avancent bien, ils prendront du temps, mais c'est notre priorité absolue.

Qui dit augmentation de la population dit aussi augmentation du nombre d'enfants. Nous devons agrandir nos infrastructures scolaires afin de pouvoir accueillir ces futurs citoyens. Les trois sites existants à Lenningen et à Canach ne sont plus adaptés. Nous devons regrouper ces différents établissements sur un seul site pour faire face aux besoins éducatifs et pédagogiques mais aussi pour simplifier la question des transports scolaires. Nous y travaillons actuellement et avons déjà plusieurs possibilités sans qu'aucune n'ait encore été validée, car il faut aussi bien réfléchir aux moyens de financer un tel projet.

JMH: La sécurité routière fait également

partie des sujets qui nous occupent beaucoup. La circulation augmente et le code de la route est parfois négligé par les conducteurs. Des mesures concrètes ont été prises et le seront encore dans les mois à venir.

En ce qui concerne l'urbanisation, nous espérons que le nouveau PAG nous ouvrira quelques portes. Mais, comme la plupart des communes luxembourgeoises, nous possédons peu de terrains. Nous devons donc discuter avec des propriétaires fonciers et trouver des solutions. Comme le précédent PAG dont nous avons hérité ne brillait pas par sa transparence, les propriétaires sont parfois méfiants, ce qui est tout à fait légitime. C'est à nous de débloquer la situation.

“

Cette hausse démographique est une fierté, mais marque aussi la nécessité de faire évoluer les infrastructures de notre commune

”

TK: L'obligation légale imposant aux communes de proposer des logements abordables est un défi pour les communes de notre taille. Du point de vue financier, c'est tout à fait gérable, notamment grâce à l'aide de l'État. En revanche, une administration comme la nôtre ne dispose pas d'un service dédié au suivi des chantiers et des loyers. Ce n'est donc pas dans la mise en œuvre mais bien dans la gestion future que cela est plus problématique. Cela fait partie des axes de travail du plan d'action local à venir.

Le conseil communal de Lenningen a décidé d'adhérer au Pacte Climat. Quelles initiatives ont été mises en œuvre ?

TK: Nous partageons les mêmes convictions au sujet de l'environnement et des investissements qui doivent être réalisés en la matière. La difficulté est la réalisation des audits qui permettent d'analyser les points d'action les plus saillants. Ces derniers sont bien avancés et nous avons

MATDEELUNGEN

88

à présent une idée claire de ce qui doit être mis en œuvre pour favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables comme le solaire ou la géothermie.

PG: Notre plan pour l'année à venir est terminé, nous savons quels points doivent être améliorés. Lors de la dernière séance du conseil communal, des subsides supplémentaires ont été votés. Je pense notamment à une hausse de 20% pour les infrastructures photovoltaïques. Cela devrait sans doute convaincre un peu plus nos administrés d'opter pour ce type d'équipements. Nous travaillons actuellement sur un plan d'action pour nos deux églises afin de réduire significativement leur consommation d'énergie.

JMH: Certains éléments géographiques nous limitent dans notre propension à favoriser les énergies durables. Par exemple, le territoire de notre commune ne comporte qu'un site pouvant accueillir des éoliennes, si et seulement si les communes voisines sont d'accord.

TK: Nous sentons que les choses changent, que les esprits sont enclins à aborder cette nouvelle page de notre développement. Nous souhaitons clairement positionner la commune de Lenningen comme une commune innovante, ouverte et engagée dans les questions liées au développement durable.

Peut-on revenir sur le Pacte Nature et la gestion de l'eau qui préoccupe de nombreuses communes ?

TK: Même s'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir quant à nos ressources en eau actuellement, ce sujet nous préoccupe particulièrement, notamment après l'été très chaud que nous avons vécu l'an dernier. Les agriculteurs et les vignerons, qui sont nombreux dans la région, en sont très dépendants. Pour l'instant, nous ne connaissons pas de crise, mais nous devons rester vigilants. J'en profite pour remercier nos administrés qui ont parfaitement respecté les consignes du gouvernement sur l'arrosage ou le lavage des voitures.

JMH: La topologie de notre territoire fait que nous sommes exposés à de possibles inondations. Le centre-ville de Lenningen ainsi que la rue de la fontaine à Canach en

ont souffert plusieurs fois par le passé. Le futur PAG devra en tenir compte.

PG: Lenningen est une commune très boisée et nos bois sont en très bonne santé du point de vue de la faune et de la flore. Les forestiers réalisent des études de ces biosphères et cartographient les différentes zones, en respectant les mesures du Pacte Nature. Nous utilisons d'ailleurs le bois de notre territoire pour réaliser des habitats dédiés aux animaux de notre région.

Quels retours avez-vous de la part de vos citoyens ?

JMH: Nous avons organisé une séance d'information il y a quelques semaines. Plus de 200 personnes sont venues, ce qui est une vraie réussite à l'échelle de notre commune. Après avoir fait un état des lieux de nos actions passées, nous avons présenté les projets à venir. Les retours étaient très favorables. Les habitants ont vu que leurs demandes ont donné lieu à des actions concrètes de notre part.

“

Nous souhaitons positionner la commune de Lenningen comme une commune innovante, ouverte à tous, et engagée concrètement pour le développement durable

”

TK: Un des points très positifs que les administrés ont évoqués, c'est la transparence dont nous faisons preuve au quotidien. Ils apprécient que nous ne nous positionnions pas seulement comme des décideurs, mais d'abord comme des facilitateurs. Nous sommes ouverts et disponibles pour les recevoir et entendre leurs demandes. Pour la suite, laissons les élections à venir parler à notre place !

PG: Nos administrés apprécient aussi l'équité dont nous faisons preuve et qui leur a peut-être manqué par le passé. Nous sommes à l'écoute de toutes leurs requêtes, sans favoritisme. Et si nous pouvons faire quelque chose, dans un cadre lé-

gal, nous agissons. Nous souhaitons vraiment faire avancer le vivre-ensemble dans la bonne direction. Par exemple, tous les nouveaux arrivants sont reçus et présentés aux associations afin qu'ils puissent établir des contacts et être intégrés dans notre commune.

Les élections approchent. Comment envisagez-vous cette échéance et quel message aimeriez-vous faire passer ?

TK: Nous nous sommes présentés avec une volonté de servir la commune à long terme. Ce n'est donc pas un secret que nous souhaiterions prolonger notre mandat afin de pouvoir mettre en œuvre nos idées dans les années à venir. Nous espérons que la population nous donnera cette opportunité. Nous échangerons encore avec eux d'ici là, mais j'espère surtout que notre travail, plus que notre communication, jouera en notre faveur.

PG: Chacun est le bienvenu dans la commune de Lenningen. Nous sommes particulièrement très heureux d'avoir des communautés étrangères qui s'investissent au sein de notre commune. C'est une richesse que nous louons et que nous aimerions encore encourager.

Avec la présence d'un terrain de golf, de son hôtel, de nombreux sentiers de randonnées et d'activités nautiques à proximité, la commune de Lenningen et sa région constitue une réelle destination touristique. ■

Administration communale de Lenningen

3, rue de l'Église
L-5414 Lenningen
www.lenningen.lu

AVIS

Save the date

FEIERLECHKEETEN UM VIROWEND VUN NATIONALFEIERDAG

Donneschdeg, den 22. Juni 2023
ab 18 Auer zu Lenneng beim Festsall.

All d'Detailer fannt Dir an den nächsten Deeg
op der Invitatioun an Ärer Bréifkëscht.

*Vous retrouverez dans les prochains jours une invitation
avec tous les détails dans votre boîte à lettres.*



AUS DEM GEMENGEROT

GEMENGEROTSSÄTZUNG VUM 1. MÄERZ 2023

PRESENT:

Tim Karius, Buergermeeschter; Jean-Marie Hermann & Philippe Gengler, Schäffen

Raymond Detail, Daniel Gillen & Claude Leuck, Conseilleren

Claude Schmit, Sekretär

OFWIESEND:

Daniel Hoffmann & Marc Thill, Conseilleren, entschëllegt

Öffentlech Sëtzung:

1. UNHUELE VUM ORDRE DU JOUR

De Gemengerot huet eestëmmeg dee vum Schäfferot virgeschloenen Ordre du jour guttgeheesch. De Punkt 19, wou et ëm eng temporär Reduktioun vun der Aarbechtssäit vun enger ugestallter Persoun geet, ass aus Drénglechkeet kuerz virun der Seance bäigesat ginn.

2. UNHUELE VUN DE BESCHLËSS VUM 14. DEZEMBER 2022

De Gemengerot huet d'Beschlëss vum 14. Dezember 2022 eestëmmeg ugeholl.

3. UNHUELE VUN ENGEM NOTAIRESAKT

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert den Notairesakt mat der Nummer 1035/2022, geschriwwen vum Notaire Patrick SERRES den 6. Dezember 2022, unzehuelen.

4. UNHUELE VUN ENGEM NOTAIRESAKT

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert den Notairesakt mat der Nummer 1041/2022, geschriwwen vum Notaire Patrick SERRES den 8. Dezember 2022, unzehuelen.

5. PROGRAMME DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (P.D.A.T.) - AVIS

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert sech un den Avis vum Syvicol, den 21. November 2022, ze ralliieren. D'Gemeng Lenneng ënnerstëtzt dee vum PDAT-Entwurf gemaachte Virschlag, sech als eng endogène Gemeng ze qualifizéieren. Effektiv streeft d'Gemeng Lenneng eisichter eng qualitativ, wéi eng quantitativ Entwécklung un, well eisichter déi zentral geleeë Gemengen d'Aufgab hunn de Migratiounswuesstem opzehuelen, an net déi kleng a ländlech Gemenge wéi och eis Gemeng. Déi kleng Gemengen, wéi och eis Gemeng, solle sech un engem natierleche Wuesstem orientéieren, well d'Investissementen an déi néideg Infrastrukturen d'Gemengefinanzen ze vill belaaschte géifen.

6. PRÄSENTATIOUN VUM PLAN PLURIANNUEL DE FINANCEMENT (P.P.F.) VUN DER GEMENG

De Gemengerot huet Kenntnis vum PPF 2023 geholl, dee vum Schäfferot elaboréiert gouf, a kann domat esou séier wéi méiglech op den Instanzewee goen.

7A. D'SCHAFEN VUN ENGEM NEIE POSTEN AN DER KATEGORIE B, GROUPE DE TRAITEMENT B1, SOUS-GROUPE ADMINISTRATIF (FONCTIONNAIRE)

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert dass en neie Posten (m/f) mat onbegrenzter Lafzäit mat dem Statut vum Fonctionnaire an engem Degré d'occupation vun 100 % an der Kategorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, fir den Ersatz vun enger Persoun aus der Kategorie C, soll geschaf ginn.

7B. D'SCHAFEN VUN ENGEM NEIE POSTEN AN DER KATEGORIE C, GROUPE DE TRAITEMENT C1, SOUS-GROUPE ADMINISTRATIF (FONCTIONNAIRE)

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert dass en neie Posten (m/f) mat onbegrenzter Lafzäit mat dem Statut vum Fonctionnaire an engem Degré d'occupation vun 100 % an der Kategorie C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, fir den Ersatz vun enger Persoun aus der Kategorie C, soll geschaf ginn.

8. UNHUELE VUM REAMENAGEMENT VUN DE STROOSSEN „RUE DE L'ÉCOLE“ AN „RUE DE CANACH“ ZU LENNENG

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert dass den Devis vun 261.250,00 € (mat T.V.A.) vum Bureau d'études et services techniques BEST Ingénieurs-Conseils, mam Sëtz um Sennengerbiërg, 2, rue des Sapins, L-2513, ugeholl gëtt.



9. UNHUELE VUN VERSCHIDDENE PLÄNG AN DEVISEN FIR AARBECHTEN AN DER GEMENG

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert déi verschidde Pläng an Devisen am Wäert vun 187.200,00 € (mat T.V.A.), elaboréiert, vum Bureau d'études et services techniques BEST Ingénieurs-Conseils, unzehuelen.

Hei geet et ëm :

- den Aménagement vum Trottoir an der „rue Hiel“ zu Kanech
- Mise en Place vu Stroosseluuchten an der „rue d'Oetrange“ zu Kanech
- an de Reamenagement vun der „rue de l'Ecole“ zu Kanech

10. UNHUELE VUM NEIE REGLEMENT FIR D'SUBSIDEN

De Gemengerot huet eestëmmeg dat neit Reglement fir d'Subventiounen bei der Uschafung an Installatioun vu groussen Haushaltsapparater an aneren energiespuerende Moossnamen accordéiert. Dir fannt dat ganz Reglement an dësem Buet op der Säit **12-16**.

11. ZESUMMESTELLUNG VUN ENGEM AARBECHTSGRUPP AM KADER VUM NATURPAKT

De Gemengerot huet eestëmmeg mat geheimem Vote déi nei Membere vum Aarbechtsgrupp fir den Naturpakt gewielt :

- **1)** Här Philippe GENGLER, Schäffen an der Gemeng Lenneng
- **2)** Här Claude PAULUS, Chargé technique dirigeant bei der Administration de la Nature et des Forêts
- **3)** Här Jeff BRAUN, Ingénieur en génie civil an technischen Déngscht bei der Gemeng Lenneng
- **4)** an Här Reinhard LINDNER-ONDRACEK, Conseiller vum Naturpakt

12. UNHUELE VUN DE STATUTEN VUN ENGER LOKALER ASBL

De Gemengerot huet Kenntnis vun deenen um 14. Januar 2023 deposéierte Statute vun der ASBL „Lauter Unfug a.s.b.l.“, mat hirem Sëtz zu Lenneng, L-5430, 17, rue de Canach, geholl.

13. UNHUELE VUN SPENDEN FIR DE GUDDEN ZWECK

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert déi folgend Spenden ze maachen.

- **1)** 2.000,00 € un « Médecins sans Frontières a.s.b.l. » wéinst dem Äerdbiewen an der Tierkei a Syrien
- **2)** 660,00 € un « Femmes en Détresse a.s.b.l. ».

14. UNHUELE VUN DER KONVENTIOUN MAM GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER MISELERLAND FIR D'PERIOD 2023 BIS 2029

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert d'Konventioun unzehuelen, déi de 4. Oktober 2022 vun deene verschidde-ne Schäfferéit an de Gemenge vum Miselerland presentéiert ginn ass, a vun eisem Schäfferot den 21. Februar 2023 ënnerschriwwen gouf.

15. DESIGNÉIEREN VUN NEIEN REPRESENTANTEN BEIM GAL LEADER MISELERLAND

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert den Här Tim KARIUS, Buergermeeschter, vu Kanech, als neien Delegierten, an den Här Jean-Marie HERMANN, Schäffen, vu Kanech, als neie Member fir d'Gemeng Lenneng, an der Groupe d'Action Leader Miselerland ze nennen.

16. OFFICE SOCIAL COMMUN DE REMICH – UNHUELE VUN DER KONVENTIOUN FIR 2023

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert d'Konventioun mam Office Social Commun de Remich, ënnerschriwwen den 31. Januar 2023, vun der Madamm Ministre de la Famille et de l'Intégration, de Schäffe vun de Gemenge Bous, Lenneng, Réimech, Schengen, Stadbriedemes a Waldbriedemes an dem Här President vum Conseil d'Administration vum Office Social Commun de Remich, fir d'Period vum 1. Januar 2023 bis den 31. Dezember 2023 unzehuelen.

17. UNHUELE VUM NEIEN INTERNEN REGLEMENT FIR D'AARBECHTSZÄITEN VUN DE GEMENGENAARBECHTER

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert dat neit internt Reglement fir d'Aarbechtszäite vun de Gemengenaarbechter unzehuelen.

18. ET GOUF NÄISCHT ZE BERICHTEN

19. ËMÄNNERUNG VUM BESCHÄFTIGUNGS-GRAD VUN ENGER EMPLOYÉE AN DER KATEGORIE B, GROUPE D'INDEMNITÉ B1, SOUS-GROUPE ADMINISTRATIF

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert dass de Beschäftigungsgrad vun der Madamm Tamara SIMOS vu Kanech, ugestallt als Employée bei der Gemeng säit dem 1. September 2011, réckwierkend op den 13. Oktober 2022, bis den 30. Abrëll 2024 inklusiv, vun 100% (40 Stonnen d'Woch), op 50% (20 Stonnen d'Woch) reduzéiert gëtt.



GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

COMMUNE DE LENNINGEN

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal de la Commune de Lenningen

Séance publique du 01 mars 2023

Date de l'annonce publique de la séance: 23 février 2023

Date de la convocation des conseillers: 23 février 2023

Présents: M.M. Tim KARIUS, bourgmestre, Jean-Marie HERMANN et Philippe GENGLER, échevins, Raymond DETAIL, Daniel GILLEN et Claude LEUCK, conseillers

Claude SCHMIT, secrétaire

Absents : a) excusé: M.M. Daniel HOFFMANN et Marc THILL, conseillers

b) sans excuse: ///

Point de l'ordre du jour : N° 10

LE CONSEIL COMMUNAL,

Subventions à accorder aux ménages résidents pour

- l'acquisition et l'installation d'appareils électroménagers économiques en matière de consommation d'énergie
- l'acquisition d'un cycle à pédalage assisté neuf ou d'un cycle ordinaire neuf
- la réalisation de projets d'investissement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergies renouvelables dans le domaine du logement

Vu l'article 107 de la Constitution révisée du 17 octobre 1868;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite;

Vu la loi du 23 décembre 2004

- 1) établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre;
 - 2) créant un fonds de financement des mécanismes de Kyoto;
 - 3) modifiant l'article 13bis de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés;
- telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite;**

Vu le règlement grand-ducal du 20 avril 2009 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables, tel qu'il a été modifié et complété par la suite;

Vu la loi du 13 septembre 2012 portant

1. création d'un pacte climat avec les communes;
2. modification de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement;

Vu la délibération du Conseil Communal de Lenningen du 04 février 2016 portant approbation du contrat intitulé «Pacte Climat», signé en date du 14 juillet 2015 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Madame Carole DIESCHBOURG, Ministre de

l'Environnement, par le groupement d'intérêt économique MY ENERGY, représenté par Messieurs Georges GEHL et Henri HAINE, et par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Lenningen;

Considérant que le but du contrat précité est d'encourager les autorités locales à fixer et à réaliser des objectifs en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre en contribuant ainsi aux efforts nationaux de lutte contre le changement climatique;

Vu le règlement grand-ducal du 23 décembre 2016 fixant les mesures d'exécution de la loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement;

Vu la délibération du Conseil Communal de Lenningen du 05 mars 2018 ayant pour objet les subventions à accorder aux ménages résidents pour l'acquisition et l'installation, respectivement pour le remplacement d'appareils électroménagers économiques en matière de consommation d'énergie, décision avisée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 06 avril 2018;

Vu le règlement grand-ducal du 07 mars 2019 portant introduction d'une aide financière pour la promotion de véhicules routiers à zéro ou à faibles émissions de CO₂;

Vu la délibération du Conseil Communal de Lenningen du 04 août 2020 portant réglementation de l'octroi d'une subvention au profit de la population résidente à l'acquisition d'un cycle à pédalage assisté neuf ou d'un cycle ordinaire neuf, décision avisée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 02 septembre 2020;

Vu le règlement délégué (UE) 2021/340 de la Commission du 17 décembre 2020 modifiant les règlements délégués (UE) 2019/2013, (UE) 2019/2014, (UE) 2019/2015, (UE) 2019/2016, (UE) 2019/2017 et (UE) 2019/2018 en ce qui concerne les exigences en matière d'étiquetage énergétique applicables aux dispositifs d'affichage électroniques, aux lave-linge ménagers et aux lave-linge séchants ménagers, aux sources lumineuses, aux appareils de réfrigération, aux lave-vaisselle ménagers et aux appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe, entré en vigueur le 01 mars 2021;

Considérant que le budget communal de l'exercice 2023 prévoit à l'article 3/532/648120/99001 (primes écologiques accordées aux ménages) un crédit de l'ordre de 100,000,00 EUR;

Considérant que le budget communal de l'exercice 2023 prévoit à l'article 3/532/648120/99002 (subventions pour l'acquisition d'appareils électro-ménagers à basse consommation et d'installations pour énergies renouvelables) un crédit de l'ordre de 100,000,00 EUR;

Considérant que le budget communal de l'exercice 2023 prévoit à l'article 3/532/648120/99003 (subventions pour l'acquisition d'un cycle ordinaire ou d'un cycle à pédalage assisté) un crédit de l'ordre de 10,000,00 EUR;

Considérant que la protection des ressources naturelles constitue l'un des défis, pour ne pas dire de défi principal des années à venir;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications ainsi que certaines ajoutes à la réglementation actuellement en vigueur;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Considérant qu'en conformité des articles 103 à 107bis de la loi du 06 janvier 2023 portant modification de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, la présente décision n'est soumise ni à transmission, ni à approbation;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et à l'unanimité des membres présents

a r r ê t e

la réglementation ci-après:

CHAPITRE I

SUBVENTIONS CONCERNANT L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'APPAREILS ELECTRO-MENAGERS ET AUTRES ECONOMIQUES EN MATIERE DE CONSOMMATION D'ENERGIE

Article 1er.- Objet

Il est accordé, sous les conditions et modalités arrêtées ci-après, une subvention pour l'acquisition et l'installation, respectivement pour le remplacement, dans des immeubles sis sur le territoire de la Commune de Lenningen des appareils électroménagers et autres spécifiés ci-après:

- 1) Sèche-linge des classes énergétiques A et B, lave-vaisselle des classes énergétiques A et B, machine à laver des classes énergétiques A et B, réfrigérateur des classes énergétiques A, B et C, congélateur (ou combiné) des classes énergétiques A, B et C;
- 2) Pompe de circulation pour circuits de chauffage dont l'IEE est inférieur ou égal à 0,25 (IEE = indice d'efficacité énergétique).

Article 2.- Bénéficiaires

Le bénéfice de la subvention instituée en vertu de l'article 1^{er} ci-dessus est accordé pour des appareils installés ou remplacés dans des immeubles servant principalement au logement.

Sont exclus les locaux à usage professionnel et/ou commercial à l'exception de ceux faisant l'objet d'un bail mixte ainsi que toute habitation non occupée.

La subvention visée au présent chapitre ne pourra être accordée qu'une seule fois tous les 5 ans par appareil et par demandeur dans le même immeuble/logement.

Article 3.- Montants

Les montants à accorder à titre de subvention communale sont les suivants:

- | | |
|--|------------|
| 1) Acquisition et installation, respectivement remplacement d'un sèche-linge, lave-vaisselle, machine à laver, réfrigérateur, congélateur (ou combiné) de la classe énergétique A: | 100,00 EUR |
| 2) Acquisition et installation, respectivement remplacement d'un sèche-linge, lave-vaisselle, machine à laver, réfrigérateur, congélateur (ou combiné) de la classe énergétique B: | 80,00 EUR |
| 3) Acquisition et installation, respectivement remplacement d'un réfrigérateur ou d'un congélateur (ou combiné) de la classe énergétique C: | 60,00 EUR |
| 4) Acquisition et installation, respectivement remplacement d'une pompe de circulation pour circuits de chauffage dont l'IEE (indice d'efficacité énergétique) est inférieur ou égal à 0,25: | 80,00 EUR |

Article 4.- Pièce à l'appui

Tout demandeur doit joindre à son formulaire de demande une copie dûment acquittée de la facture afférente.

La facture comprendra obligatoirement les informations ci-après:

- 1) la désignation exacte de l'appareil;
- 2) la mention selon laquelle il s'agit d'un appareil électro-ménager des classes énergétiques A, B ou C;
- 3) l'indication de l'indice d'efficacité énergétique (IEE) pour une pompe de circulation pour circuits de chauffage;
- 4) lors d'un remplacement d'une pompe de circulation existante: le type de la pompe de circulation remplacée;
- 5) la date d'achat de l'appareil;
- 6) les prénom(s) et nom(s) ainsi que l'adresse complète de l'acheteur.

CHAPITRE II

SUBVENTIONS CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN CYCLE A PEDALAGE ASSISTE OU D'UN CYCLE ORDINAIRE NEUF

Article 5.- Définitions

Au sens du code de la route, le terme «cycle à pédalage assisté» désigne un véhicule routier à deux roues au moins qui est propulsé conjointement par l'énergie musculaire de la ou des personnes qui se trouvent sur le véhicule et par l'énergie fournie par un moteur auxiliaire électrique. Dans le but d'assurer la cohérence avec la définition communautaire du cycle à pédalage assisté, la puissance du moteur électrique et la vitesse à laquelle l'alimentation du moteur est interrompue sont adaptées et fixées respectivement à 0,25 kW et à 25 km/h.

Le «cycle» est un véhicule qui a deux roues au moins et qui est propulsé exclusivement par l'énergie musculaire des personnes se trouvant sur ce véhicule, notamment à l'aide de pédales ou de manivelles.

Article 6.- Bénéficiaires

La subvention est accordée à toute personne physique ayant résidence officielle sur le territoire de la Commune de Lenningen le jour de l'acquisition du véhicule.

L'aide financière en question n'est accordée par personne physique qu'une seule fois par période de 5 ans.

Article 7.- Montant

Le montant de la subvention communale octroyée à l'achat d'un véhicule neuf spécifié à l'article 5 ci-dessus est de l'ordre de 50% de la prime accordée par l'Etat avec un maximum de 300,00 (trois cents) EUR par cycle.

Article 8.- Pièce à l'appui

Tout demandeur doit joindre à son formulaire de demande une copie de la pièce à l'appui attestant le montant de la subvention accordée par l'Etat.

CHAPITRE III

SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE ET LA MISE EN VALEUR DES SOURCES D'ENERGIE RENOUVELABLES DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT

Article 9.- Montant et modalités d'octroi

La subvention pour la réalisation de projets d'investissement sur le territoire de la Commune de Lenningen, qui ont pour but la planification et la construction de logements durables, la rénovation énergétique durable de logements anciens et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, est fixée à 20% du montant accordé par l'Etat par logement.

Le montant des aides étatiques et communales ne peut en aucun cas dépasser le coût des investissements réels. Il s'en dégage que le montant maximal de l'aide communale ne pourra en aucun cas dépasser le montant des coûts d'investissement réels diminués de l'aide financière accordée par l'Etat.

Le document attestant le montant de la subvention accordée par l'Etat est à joindre à toute demande de subvention.

Sont éligibles les investissements réalisés pendant les périodes visées par le règlement-grand-ducal du 23 décembre 2016 fixant les mesures d'exécution de la loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement.

La subvention ne peut être accordée qu'une seule fois à un même bénéficiaire pour la même installation dans le même immeuble et le même ménage

CHAPITRE IV

GENERALITES

Article 10.- Demandes

Toute demande en obtention d'une des subventions mentionnées aux chapitres I à III ci-avant doit obligatoirement être transmise au Collège des Bourgmestre et Echevins moyennant le formulaire de demande prévu à cet effet par l'Administration Communale. Le formulaire doit obligatoirement comprendre la date de la demande et porter la signature du demandeur.

Toute demande de subvention incomplète ne sera pas prise en considération et sera retournée intégralement au demandeur.

Toute demande pour le compte d'une personne mineure est à présenter par son tuteur légal.

L'Administration Communale se réserve en outre le droit de demander toute pièce à l'appui supplémentaire qu'elle juge nécessaire aux fins de vérifier le respect des conditions donnant droit à l'octroi de la subvention.

Article 11.- Délais

Toute demande visée à l'article 10 doit, et ceci aux fins d'être recevable, obligatoirement entrer à la maison communale

- endéans les trois mois qui suivent la date d'acquisition pour les subventions prévues au chapitre I.
- endéans les trois mois qui suivent la réception de la pièce à l'appui attestant le montant de la participation accordée par l'Etat pour les subventions prévues aux chapitres II et III.

Article 12.- Remboursement

La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue à la suite de fausses déclarations ou à base de renseignements inexacts.

Article 13.- Contrôle

Par l'introduction d'une demande son auteur s'engage à autoriser les représentants de la Commune de Lenningen à procéder sur place aux vérifications qui s'imposent en la matière.

Article 14.- Entrée en vigueur

Pour l'octroi de la subvention, toute acquisition et tout investissement réalisés depuis le 01 janvier 2023 sont pris en considération. Le Collège des Bourgmestre et Echevins est chargé de l'exécution du présent règlement qui annule et remplace toute disposition antérieure arrêtée par le Conseil Communal et portant sur la même matière.

**Le Conseil Communal,
suivent les signatures.**

Pour expédition conforme.

Canach, le 17 MARS 2023

Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 1^{ER} MARS 2023

PRÉSENTS:

Tim Karius, Buergermeeschter; Jean-Marie Hermann & Philippe Gengler, échevins

Raymond Detail, Daniel Gillen & Claude Leuck, conseillers

Claude Schmit, secrétaire

ABSENTS:

Daniel Hoffmann & Marc Thill, conseillers, excusés

Séance publique :

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Le Conseil communal a décidé à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour proposé par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Lenningen pour la séance de ce jour.
- 2) d'ajouter pour des raisons d'urgence un point supplémentaire (n° 19) à l'ordre du jour de la séance en cours portant l'intitulé « Réduction temporaire du degré d'occupation d'une employée communale ».

2. APPROBATION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil communal a décidé d'approuver à l'unanimité des membres présents les délibérations du Conseil communal du 14 décembre 2022.

à Canach, délégué effectif à la Commission paritaire de contact et de liaison à instituer auprès du C.I.P.A. dénommé « Jousefshaus » à Remich.

3. APPROBATION D'UN ACTE NOTARIÉ AYANT POUR OBJET UNE CONSTITUTION DE SERVITUDE

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des membres présents d'approuver l'acte notarié précité portant le numéro 1035/2022, dressé par devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, en date du 6 décembre 2022.

4. APPROBATION D'UN ACTE NOTARIÉ D'ÉCHANGE

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité d'approuver l'acte notarié précité portant le numéro 1041/2022, dressé par devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, en date du 8 décembre 2022.

5. PROGRAMME DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (P.D.A.T.) - AVIS

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité de se rallier aux considérations développées en la matière en date du 21 novembre 2022 par le Comité du SYVICOL.

La Commune de Lenningen soutient la proposition faite dans le projet PDAT d'être qualifiée comme commune endogène. En effet la commune vise un développement qualitatif et non quantitatif. Les communes centrales (communes CDA) ont le rôle d'accueillir la croissance migratoire. Il n'appartient pas aux communes rurales d'accueillir une croissance migratoire. Les communes rurales, et ainsi la Commune de Lenningen, devront se limiter à une croissance naturelle. Les investissements infrastructurels liés à une croissance de la population pèsent beaucoup sur les finances communales et doivent ainsi être prévus et planifiés longtemps en avance. Une croissance rapide non linéaire est difficilement gérable, surtout pour les petites communes.



6. PRÉSENTATION DU PLAN PLURIANNUEL DE FINANCEMENT (P.P.F.) COMMUNAL

Le Conseil communal prend note du plan pluriannuel de financement (P.P.F.) 2023, version initiale, élaboré et présenté par les soins du Collège des Bourgmestre et Echevins et invite ce dernier de bien vouloir transmettre le document dont question au Ministère de l'Intérieur - Direction des Finances communales - endéans les meilleurs délais.

7A. CRÉATION NOUVELLE D'UN POSTE DE LA CATÉGORIE B, GROUPE DE TRAITEMENT B1, SOUS-GROUPE ADMINISTRATIF (STATUT DU FONCTIONNAIRE)

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité de créer un nouveau poste (m/f) à durée indéterminée, sous le statut du fonctionnaire communal et avec un degré d'occupation de l'ordre de 100%, de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, aux fins d'être en mesure de procéder endéans les meilleurs délais au remplacement de l'agent précité faisant partie de la catégorie de traitement C.

7B. CRÉATION NOUVELLE D'UN POSTE DE LA CATÉGORIE C, GROUPE DE TRAITEMENT C1, SOUS-GROUPE ADMINISTRATIF (STATUT DU FONCTIONNAIRE)

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité de créer un nouveau poste (m/f) à durée indéterminée, sous le statut du fonctionnaire communal et avec un degré d'occupation de l'ordre de 100%, de la catégorie de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, aux fins d'être en mesure de procéder endéans les meilleurs délais au remplacement l'agent précité faisant partie de la catégorie de traitement C.

8. APPROBATION DU PLAN ET DU DEVIS RELATIFS AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA « RUE DE L'ECOLE » ET DE LA « RUE DE CANACH » À LENNINGEN

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité d'approuver le plan d'exécution et le devis estimatif au montant total de 261.250,00 € (T.V.A. comprise) établis par le bureau d'études et de services techniques BEST Ingénieurs-Conseils, ayant son siège à L-2513 Senningerberg - 2, rue des Sapins, et concernant le réaménagement de la « rue de l'Ecole » (C.R. 146) et de la « rue de Canach » (C.R. 144) à Lenningen.

9. APPROBATION DES PLANS ET DU DEVIS RELATIFS AUX TRAVAUX DIVERS DANS LA COMMUNE

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité d'approuver les plans d'exécution et le devis estimatif au montant total de 187.200,00 € (T.V.A. comprise) établis en date du 11 novembre 2022 par le bureau d'études et de services techniques BEST Ingénieurs-Conseils, ayant son siège à L-2513 Senningerberg - 2, rue des Sapins, et concernant

- l'aménagement d'un trottoir traversant dans la « rue Hiel » à Canach;
- la mise en place d'une signalisation dans la « rue d'Oetrange » à Canach;
- le réaménagement de la « rue de l'Ecole » à Canach.

10. SUBVENTIONS À ACCORDER AUX MÉNAGES RÉSIDENTS

Le Conseil communal a adopté la réglementation des subventions concernant l'acquisition et l'installation d'appareils électro-ménagers et autres économiques en matière de consommation d'énergie. Le règlement peut être consulté dans son entièreté sur les pages **12-16** de ce bulletin.

11. CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DANS LE CADRE DU « PACTE NATURE » - DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité et par vote secret de désigner les membres du groupe de travail «Pacte Nature» de la Commune de Lenningen suivantes :

- **1)** Monsieur Philippe GENGLER, échevin de la Commune de Lenningen
- **2)** Monsieur Claude PAULUS, chargé technique dirigeant auprès de l'Administration de la Nature et des Forêts
- **3)** Monsieur Jeff BRAUN, ingénieur en génie civil auprès du service technique de la Commune de Lenningen
- **4)** et Monsieur Reinhard LINDNER-ONDRAČEK, conseiller « Pacte Nature »



12. PRISE DE CONNAISSANCE DES STATUTS D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION LOCALE

Le Conseil communal a pris connaissance des statuts déposés en date du 14 janvier 2023 par l'association « Lauter Unfug a.s.b.l. » avec siège social à L-5430 Lenningen – 17, rue de Canach.

13. ALLOCATION DE DONS À DES OEUVRES DE BIENFAISANCE

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité d'allouer les subventions communales spécifiées ci-après:

- **a)** 2.000,00 (deux mille) € à l'association « Médecins sans Frontières a.s.b.l. » (séisme en Turquie/Syrie);
- **b)** 660,00 (six cent soixante) € à l'association « Femmes en Détresse a.s.b.l. ».

14. APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA CONSTITUTION DU GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER MISELERLAND – PÉRIODE 2023 À 2029

- Le Conseil communal a décidé à l'unanimité d'approuver la convention relative à la constitution du Groupe d'Action Locale Leader Miselerland 2023-2029, transmise en date du 4 octobre 2022 aux Collèges des Bourgmestre et Echevins des communes du Miselerland et signée le 21 février 2023 par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Lenningen.

15. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AUPRÈS DU GAL LEADER MISELERLAND

- **1)** Le Conseil communal a décidé à l'unanimité une nomination comme délégué effectif de la Commune de Lenningen auprès du « Groupe d'Action Locale Leader Miselerland » à Monsieur Tim KARIUS, bourgmestre, domicilié à Canach;
- **2)** à l'unanimité des membres présents de conférer une nomination comme délégué suppléant de la Commune de Lenningen auprès du « Groupe d'Action Locale Leader Miselerland » à Monsieur Jean-Marie HERMANN, échevin, domicilié à Canach.

16. OFFICE SOCIAL COMMUN DE REMICH – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'EXERCICE 2023

Le Conseil communal a approuvé à l'unanimité que la convention relative à l'Office Social Commun de Remich signée en date du 31 janvier 2023 entre Madame la

Ministre de la Famille et de l'Intégration, les Collèges des Bourgmestre et Echevins des communes de Bous, Lenningen, Remich, Schengen, Stadtbredimus et Waldbredimus et Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'Office Social Commun de Remich, convention conclue pour la période initiale du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

17. RÈGLEMENT INTERNE RELATIF À L'HORAIRE DE TRAVAIL DES SALARIÉS COMMUNAUX À TÂCHE MANUELLE

Le Conseil communal a arrêté à l'unanimité le règlement interne relatif à l'horaire de travail des salariés à tâche manuelle affectés au service technique de la Commune de Lenningen.

18. RIEN À RAPPORTER

19. MODIFICATION DU DEGRÉ D'OCCUPATION D'UN AGENT DE LA CATÉGORIE D'INDEMNITÉ B, GROUPE D'INDEMNITÉ B1, SOUS-GROUPE ADMINISTRATIF, TRAVAILLANT SOUS LE STATUT DE L'EMPLOYÉ COMMUNAL AUX SERVICES ADMINISTRATIFS COMMUNAUX

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité de modifier avec effet rétroactif le degré d'occupation de Madame Tamara SIMOS de Canach, agent de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, travaillant depuis le 1^{er} septembre 2011 sous le statut de l'employé communal auprès de la Commune de Lenningen, du degré d'occupation actuel de 100% (soit de 40 heures par semaine) en un degré d'occupation de 50% (soit de 20 heures par semaine) et ce pendant la période allant du 13 octobre 2022 jusqu'au 30 avril 2024 inclusivement.



VERKÉIERSSÉCHERHEET

ERKLÄRUNGEN ZU DE PROJETEN AM BERÄICH VUN DER VERKÉIERSSÉCHERHEET.

01. VERKÉIERSBEROUEGUNG ZU KANECH

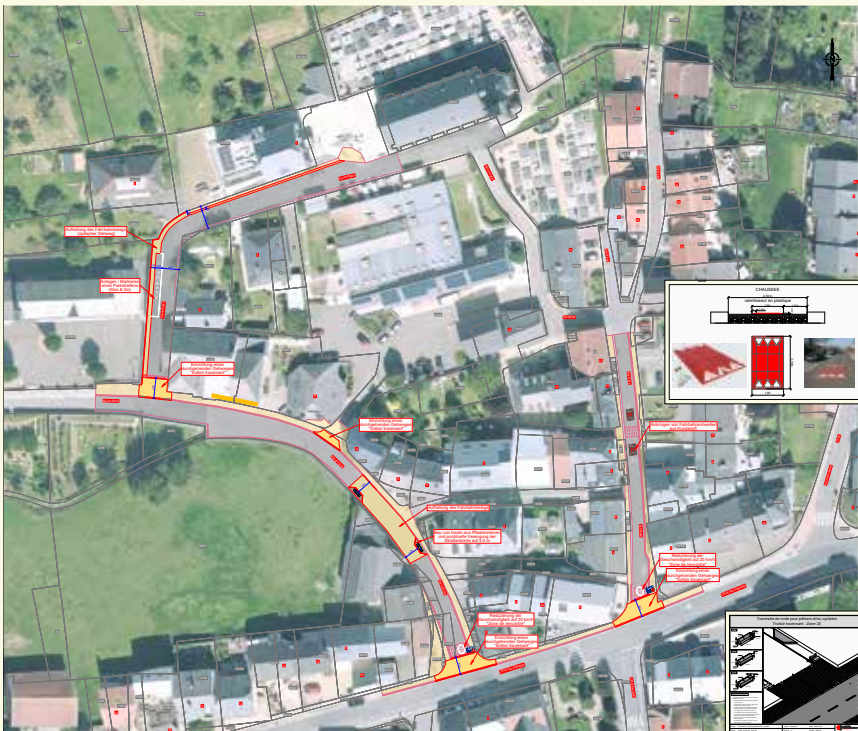
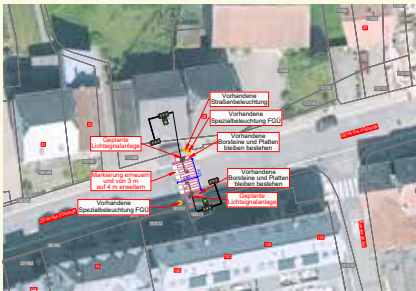
A folgende Stroossen si Stroossebauaarbechten zu Verkéiersberouegung an zur Verbesserung vun der Sécherheet zu Kanech virgesinn:

Rue Hiel	Kreatioun vun enger Begegnungszone
Rue de l'Ecole/Rue Wenkel	Kreatioun vun enger Begegnungszone, vun enger Zone „Kiss&Go“ Placéieren vun engem „Berliner Kissen“
Rue d'Oetrange	Stroosseluuchten

01. APAISEMENT DE TRAFIC A CANACH

Des travaux de voirie seront réalisés en vue de l'apaisement du trafic et de l'augmentation de la sécurité routière dans les rues suivantes à Canach :

Rue Hiel	Création d'une zone de rencontre
Rue de l'Ecole/Rue Wenkel	Création d'une zone de rencontre, une zone „Kiss&Go“ la mise en place des coussins berlinois
Rue d'Oetrange	Mise en place d'un feu de signalisation



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

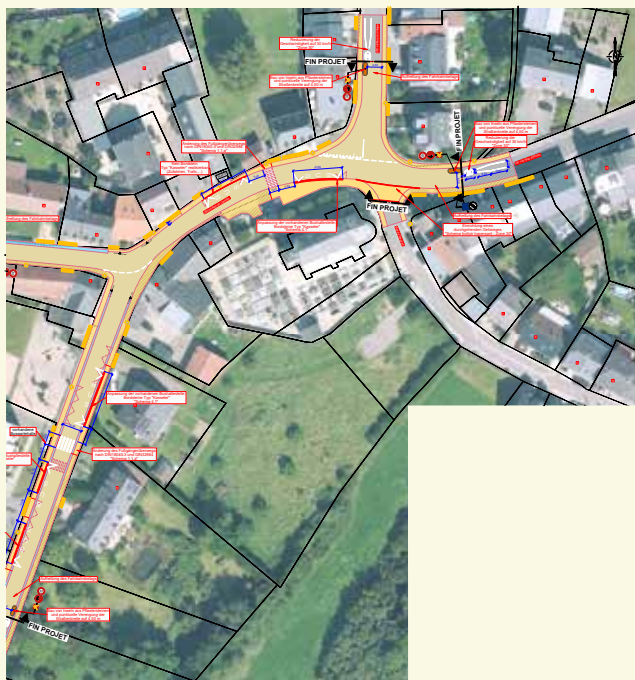
EXPLICATIONS RELATIVES AUX PROJETS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

02. VERKEÏERSBEROUEGUNG AN DER RUE DE L'ÉCOLE ET AN DER RUE D'EHNEN ZU LENNENG

D'Gemeng huet Etude lancéiert fir zu Lenneng eng Zone 30 anzeféieren. D'Etude goufe beim entspriechende Ministère agereecht, an d'Gemeng waart nach op eng Geneemegung.

02. APAISEMENT DE TRAFIC DANS LA RUE DE L'ÉCOLE ET DANS LA RUE D'EHNEN A LENNINGEN

La commune a entamé des études pour la mise en place d'une zone à 30 km/h afin d'apaiser le trafic à Lenningen. L'étude a été déposée auprès du ministère compétent, dont la commune attend encore l'approbation.

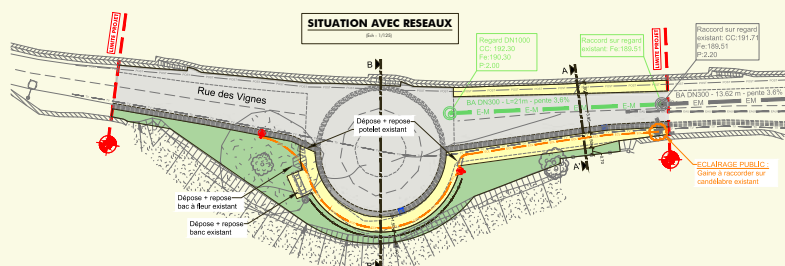


03. RUE DES VIGNES ZU LENNENG

Am Kader vun den Strossenerneierungen mécht d'Gemeng den Stroossebelag an den Rond-point an der Rue des Vignes nei. Dës Moosnamen verbesseren Stroossebeld vun der Gemeng Lenneg an garantéieren eng gutt Befuerbarkeet vun dëser Strooss.

03. RUE DES VIGNES A LENNINGEN

Dans le contexte des renouvellements des rues, la commune va remettre en état la chaussée et va recréer le rondpoint dans la rue des vignes afin d'améliorer l'image de la commune de Lenningen et de garantir la bonne utilisation de la rue.



AUS DEM GEMENGEROT

GEMENGEROTSSÄTZUNG VUM 19. ABRËLL 2023

PRESENT:

Tim Karius, Buergermeeschter; Jean-Marie Hermann & Philippe Gengler, Schäffen

Raymond Detail, Daniel Gillen, Claude Leuck & Marc Thill, Conseilleren

Claude Schmit, Sekretär

OFWIESEND:

Daniel Hoffmann, Conseiller, entschëllegt

Ëffentlech Sëtzung:

1. UNHUELE VUM ORDRE DU JOUR

De Gemengerot huet eestëmmeg dee vum Schäfferot virgeschloenen Ordre du jour guttgeheesch.

2. UNHUELE VUN DE BESCHLËSS VUM

1. MÄERZ 2023

De Gemengerot huet d'Beschlëss vum 1. März 2023 eestëmmeg ugeholl.

3. FESTLEEËN VUM TAUX FIR D'GRONDSTEIER FIR D'JOER 2024

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert déi verschidden Taux fir d'Joer 2023 esou festzeleeën:

- Impôt foncier A (propriétés agricoles): **240 %**
- Impôt foncier B1 (constructions industrielles et commerciales): **360 %**
- Impôt foncier B2 (constructions à usage mixte): **240 %**
- Impôt foncier B3 (constructions à autres usages): **120 %**
- Impôt foncier B4 (maisons unifamiliales et maisons de rapport): **120 %**
- Impôt foncier B5 (immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation): **240 %**
- Impôt foncier B6 (terrains à bâtir à des fins d'habitation): **240 %**

4. FESTLEEËN VUM TAUX COMMERCIAL VUN DER GEMENG FIR D'JOER 2024

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert den Taux fir den Impôt commercial vun der Gemeng op 300 % fir d'Joer 2024 ze fixéieren.

5. UNHUELE VUN AVENANTEN VU KONTRAKTER OP ONBEGRENZTE LAFZÄIT VUN ENGEM EMPLOYÉ AUS DEM GEMENGENHAUS

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert, déi ënnerschriwwen Avenante vum 22. März 2023 tëschent der Madamm Tamara SIMOS an dem Schäfferot unzehuelen.



6A. UNHUELE VUN ENGEM NEIE KREDIT FIR DE GEMENGE BUDGET 2023 (EXTRAORDINAIRE)

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert, de Budget am „extraordinaire“ fir 2023 ze änneren :

Artikel am Budget: 4/626/221313/13012

Iwwerschrëft vum Artikel: Vergréisserung an d'Neimaache vum Kierfecht zu Kanech

Justifikatioun vun der Ännerung am Budget 2023:

Vergréisserung vum bestoende Kolumbarium

De Montant vun dem aktuelle Budget fir dëse Projet: 0,00 €

Déi geplangten Ausgaben: 35.000,00 €

Neie Kredit am Budget 2023: 35.000,00 €

6B. UNHUELE VUN ENGEM NEIE KREDIT FIR DE GEMENGE BUDGET 2023 (EXTRAORDINAIRE)

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert, de Budget am „extraordinaire“ fir 2023 ze änneren :

Artikel am Budget: 4/550/211000/99001

Iwwerschrëft vum Artikel: Etude wéinst staarkem Reen an de Waasserbaseng vun der Gemeng Lenneg

Justifikatioun vun der Ännerung am Budget 2023: Etuden déi am Kader vu staarkem Reen an Iwwerschwemmunge gemaach goufen

De Montant vun dem aktuelle Budget fir dëse Projet: 0,00 €

Déi geplangten Ausgaben: 150.000,00 €

Neie Kredit am Budget 2023: 150.000,00 €

7. UNHUELE VUN ENGEM NEIE KOLLEKTIVVERTRAG FIR D'GEMENGENAARBECHTER

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert, den neie Kollektivvertrag fir d'Aarbechter vun der Gemeng unzehuelen.

8. UNHUELE VUM „PLAN D'ACTION LOCALE“ AM KADER VUM „PACTE LOGEMENT“

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert, dee vum Schäfferot an dem Här Arno VAN RIJSWIJCK, elaboréierte Programm vum „Plan d'action local logement“, unzehuelen. Hei geet et ëm besser a méi abordabel Logementer an de Gemengen.

9. ET GOUF NAISCHT ZE RAPPORTÉIEREN



Ënner Ausschluss vun der Ëffentlechkeet:

10. DEFINITIV NOMINATION VUM RECEVEUR COMMUNAL

De Gemengerot huet eestëmmeg decidéiert, mat geheime Vott, dass den Här Rafael FERNANDES, gebuer de 4. Januar 1993, wunnhaft zu Bech, retroaktiv op den 1. Mäerz 2023 als Receveur communal definitiv genannt gëtt.



DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 AVRIL 2023

PRÉSENTS:

Tim Karius, Buergermeeschter; Jean-Marie Hermann & Philippe Gengler, échevins

Raymond Detail, Daniel Gillen, Claude Leuck & Marc Thill, conseillers

Claude Schmit, secrétaire

ABSENT:

Daniel Hoffmann, conseiller, excusé

Séance publique :

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour proposé par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Lenningen pour la séance de ce jour.

2. APPROBATION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 1ER MARS 2023

Le Conseil communal a décidé d'approuver à l'unanimité des membres présents les délibérations du Conseil communal du 1er mars 2023.

3. FIXATION DES TAUX MULTIPLICATEURS DE L'IMPÔT FONCIER POUR L'EXERCICE 2024

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des membres présents, de fixer les taux communaux de l'impôt foncier pour l'exercice 2024 comme suit:

- Impôt foncier A (propriétés agricoles): **240 %**
- Impôt foncier B1 (constructions industrielles et commerciales): **360 %**
- Impôt foncier B2 (constructions à usage mixte): **240 %**
- Impôt foncier B3 (constructions à autres usages): **120 %**
- Impôt foncier B4 (maisons unifamiliales et maisons de rapport): **120 %**
- Impôt foncier B5 (immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation): **240 %**
- Impôt foncier B6 (terrains à bâtir à des fins d'habitation): **240 %**

4. FIXATION DU TAUX MULTIPLICATEUR DE L'IMPÔT COMMERCIAL COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2024

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des membres présents, de fixer le taux multiplicateur en matière d'impôt commercial communal à 300 % pour l'année d'imposition 2024.

5. APPROBATION D'AVENANTS À DES CONTRATS DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE SIGNÉS AVEC UN AGENT RELEVANT DE LA MAISON COMMUNALE

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des membres présents, d'approuver les avenants signés en date du 22 mars 2023 entre Madame Tamara SIMOS susvisée et les membres du Collège des Bourgmestre et Echevins en exécution de la décision précitée du Conseil communal de Lenningen du 1er mars 2023.

6A. APPROBATION D'UN CRÉDIT NOUVEAU AU SERVICE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des membres présents, de modifier le service extraordinaire du budget communal de l'exercice 2023 comme suit:

Article budgétaire: 4/626/221313/13012

Libellé de l'article: Réaménagement et extension du cimetière à Canach

Justification sommaire de la demande de modification budgétaire: Extension urgente du columbarium existant

Montant de la dépense antérieurement admise: 0,00 €

Dépense en plus: 35.000,00 €

Nouveau crédit budgétaire: 35.000,00 €



6B. APPROBATION D'UN CRÉDIT NOUVEAU AU SERVICE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des membres présents, de modifier le service extraordinaire du budget communal de l'exercice 2023 comme suit:

Article budgétaire: 4/550/211000/99001

Libellé de l'article: Etude sur les pluies fortes dans le bassin versant de la Commune de Lenningen – frais d'études

Justification sommaire de la demande de modification

budgétaire: Etude de l'impact des pluies fortes au niveau

communal aux fins d'être en mesure de remédier à

d'éventuelles inondations endéans les meilleurs délais

Montant de la dépense antérieurement admise: 0,00 €

Dépense en plus: 150.000,00 €

Nouveau crédit budgétaire: 150.000,00 €

7. APPROBATION DU NOUVEAU CONTRAT COLLECTIF DES SALARIÉ(E)S À TÂCHE MANUELLE DE LA COMMUNE DE LENNINGEN

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des membres présents, d'approuver le nouveau contrat collectif des salarié(e)s à tâche manuelle de la Commune de Lenningen, tel qu'il a été élaboré et présenté par le Collège des Bourgmestre et Echevins en date de ce jour.

8. APPROBATION DU « PLAN D'ACTION LOCALE » DANS LE CADRE DU « PACTE LOGEMENT »

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des membres présents, d'approuver le « Programme d'action local logement », tel qu'il a été élaboré (sur 42 pages) depuis septembre 2022 par les soins du Collège des Bourgmestre et Echevins avec l'assistance de Monsieur Arno VAN RIJSWIJCK, en vue d'augmenter l'offre de logements abordables et durables et portant modification de 4 autres dispositions légales.

9. RIEN À RAPPORTER

SÉANCE À HUIS CLOS :

10. NOMINATION DÉFINITIVE DU RECEVEUR COMMUNAL

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des membres présents, de conférer une nomination définitive aux fonctions de receveur communal, à Monsieur Rafael FERNANDES, né le 4 janvier 1993, domicilié à Bech, et ceci avec effet rétroactif au 1er mars 2023.



EIS GLÉCKWËNSCH

NOS FÉLICITATIONS



Susanna Theresia Schmit
90. Gebuertsdag

D'Madamm Susanna Theresia Schmit vu Kanech huet 90 Joer gefeiert.
Madame Susanna Theresia Schmit de Canach a fêté son 90ème anniversaire.

RÉCKBLÉCK AM BILD

RÉTROSPECTIVE



Generalversammlung

Generalversammlung vun der Pudenis asbl den 10. Mäerz 2023 an der Tourelle.

Assemblée générale de Pudenis asbl le 10 mars 2023 à la Tourelle.

1. Mee

D'Pudenis asbl war an de Bësch e Meekranz maachen.

L'asbl Pudenis a fait des couronnes de mai.



RÉCKBLÉCK AM BILD



Härenekipp

D'Kanecher Härenekipp vum Fussball huet nei Trikote kritt.

L'équipe des vétérans du club de football de Canach a reçu des nouveaux tricots.

Gaart an Heem

Déi laangjäreg Membere vum Gaart an Heem, Corneille Schmitz a Jos Bellot kréie vun der Gemeng Merci gesot.

La commune remercie les membres de longue date du „Gaart an Heem“, Corneille Schmitz et Jos Bellot



RÉTROSPECTIVE



Ausfluch

D'Amicale des anciens vétérans Canach um Ausfluch op Budapest den 23. Abrëll 2023.

L'Amicale des anciens vétérans Canach lors de leur excursion à Budapest le 23 avril 2023.



An der Schoul

D'Gemeng Lenneng huet an all hiren Schoulen grouss Écrans tactiles installéieren gelooss.

La Commune de Lenningen a installé, dans toutes ses écoles, des écrans tactiles.

RÉCKBLÉCK AM BILD

SCHECKIWWERREECHUNGEN



Scheckiwwerreechung vum Club Senior Kanech un d'Fondatioun Wonschtär.
Remise de chèque du Club Senior Canach pour la fondation Wonschtär

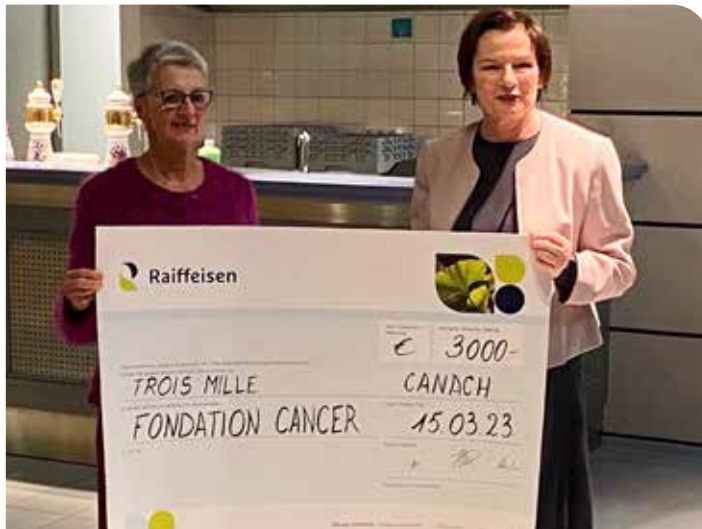


Scheckiwwerreechung vun der Commission du 3ieme
âge et de la vie sociale fir Femmes en détresse asbl.
*Remise de chèque de la part de la Commission du 3ème
âge et de la vie sociale pour Femmes en détresse asbl.*



RÉTROSPECTIVE

REMISE DE CHÈQUES



Scheckiwwerreechung
vun de Fraen a Mammen.
*Remise de chèque
de la part de
„Fraen a Mammen“.*



RÉCKBLÉCK AM BILD

GROUSS BOTZ



RÉTROSPECTIVE

GROUSS BOTZ

Den 22. Abrëll war grouss Botz an der Gemeng mat der Hëllef vu ville Bierger.
Le 22 avril avait eu lieu la „Grouss Botz“ avec l'aide de beaucoup de citoyens..



RÉCKBLÉCK AM BILD

GROUSS BOTZ





Service Régional de



MÉDIATION DE VOISINAGE

*Huet Dir Sträit
mam Noper?*

**NACHBARSCHAFTS-STREIT?
UN CONFLIT DE VOISINAGE?**

Service gratuit
Confidentialité
garantie!

Gratis-Service
Vertraulichkeit
gewährleistet!

INFOS:



MEC l'égalité
des chances
asbl
... pour tous!

www.mecasbl.lu

SERVICE RÉGIONAL CONVENTIONNÉ AVEC
LES COMMUNES :

DU MULLERTHAL : BEAUFORT, BECH, CONSDORF,
ECHTERNACH, FISCHBACH, L'AROCLETTE, ROSPORT-
MOMPACH
DE LA MOSELLE : BETZDORF, LENNINGEN, MONDORF-
LES-BAINS, MERTERT, REMICH, STADTBREDIMUS,
WALDBREDIMUS.

Contactez le service de Médiation de Voisinage:
Rufen Sie den Nachbarschafts-Mediations-Dienst an:



26 72 00 35



info@mecasbl.lu

10. Juni 2023

Portes Ouvertes

AN ALLE JUGENDHAISER ZU LËTZEBUERG

VUN 14:00-18:00 AUER

**Féierungen
Animatiounen
Informatiounen**

10 Juin 2023
Visites guidées > Animations > Informations
Portes ouvertes
dans toutes les maisons des jeunes
au Luxembourg de 14h00-18h00

June 10, 2023
Guided tours > Animations > Information
Open doors
in all youth centers in Luxembourg
from 2 p.m. to 6 p.m.

10 de junho de 2023
Visitas guiadas > Animações > Informações
Portas abertas
em todos os centros juvenis
no Luxemburgo, das 14h00 às 18h00



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



www.juha.lu

WESPENBERATER- NETZWERK

Im Laufe des Jahres 2022 gingen bei der Naturschutzberatung über 2400 Anfragen ein. Damit war der Beratungsbedarf, im Vergleich zum Vorjahr mit 1400 Anfragen, weitaus höher.

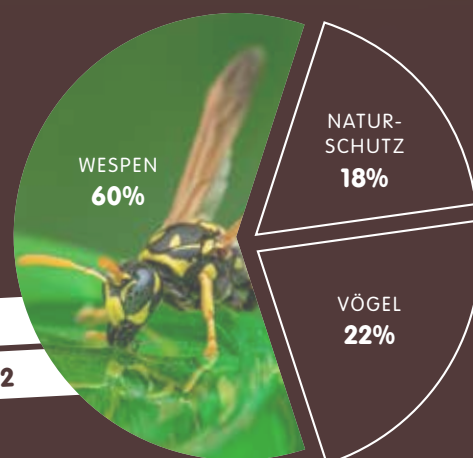
Auf Grund des Klimawandels ist zu erwarten, dass sich solche wespenreichen Sommer häufen werden. Die hohe Zahl an Beratungsanfragen zeigt, dass die Beratung ein wichtiges Standbein des praktischen Naturschutzes und der Sensibilisierung im Umweltbereich ist.

Diese Zahlen unterstreichen auch, dass der Ausbau des Beraternetzwerks unbedingt nötig ist um künftig besser und flexibler auf wespenreiche Sommer reagieren zu können.

Wussten Sie,

dass die Wespe ein natürlicher Fressfeind der Raupen des Eichenprozessionsspinners, der Stechmücken und der Blattläuse ist? Außerdem ist sie ein Bestäuber-Insekt und hält unser Ökosystem im Gleichgewicht.

Verteilung der Beratungen nach
Themenbereichen 2022



Manifestatiounskalenner Calendrier des manifestations

6 Juni / Juin

Do / Je 01 / 14h30 bis 19h00 • Keller „A Wëllems“

MAMMENDAGSFEIER

Club Senior Kanech

Do / Je 04 • An der Gemeng Lenneng

„MARCHE GOURMANDE“

Pudenis a.s.b.l. an d'Alhärenekipp FC Jeunesse Kanech

Fr / Ve 16 • Lennenger Festsall

GENERALVERSAMMLUNG

Dëschtennis Lenneng

Sa / Sa 17 • Um Weier zu Kanech

EEN DAG UM WEIER MAT CLUBFËSCHEN

De blanne Blénkert

So / Di 18

MAMMENDAGSFEIER

Gaart an Heem Lenneng

HIGHLIGHTS



Do / Je 22 • Lenneng

FEIERLECHKEETEN ZUM NATIONALFEIERDAG

Gemeng Lenneng an Zesummenaarbecht mat de Veräiner

So / Di 25 • Lennenger Festsall

GENERALVERSAMMLUNG

Lennenger Leit a Frënn

Do / Je 29 • Buvette um Fussballterrain zu Kanech

GENERALVERSAMMLUNG

FC Jeunesse Kanech

7 Juli / Juillet

Do / Je 06 / 14h30 bis 19h00 • Keller „A Wëllems“

KAFFISSTUFF

Club Senior Kanech

Sa / Sa 08 • Fussballterrain zu Kanech

SPILLFEST

Elterevereinigung Lenneng - Kanech

So / Di 09 • Um Weier zu Kanech

CONCOURSËSCHEN

De blanne Blénkert

So / Di 09 • Fussballterrain zu Kanech

DECKE GAS AN DER GAASS

Odeon a.s.b.l.

So / Di 16 • Lennenger Festsall

SUMMERFEST

Dëschtennis Lenneng

•Dir fannt de Manifestatiounskalenner
vum ganze Joer op
www.lenningen.lu

•Vous trouverez le calendrier des
manifestations pour toute l'année sur
www.lenningen.lu

8 August / Août

Do / Je 03 • Keller „A Wëllems“

KAFFISSTUFF

Club Senior Kanech

Sa / Sa 12 • Um Weier zu Kanech

OWESËSCHEN

De blanne Blénkert

IMPRESSUM

Editeur:

Administration communale de Lenningen

Layout:

Creative Corner, Grevenmacher

Dréckerei:

Printing Ossa, Niederanven

Fotos:

Administration communale de Lenningen

Oplo:

800

N°2/2023

IMPRESSUM

Editeur:

Administration communale de Lenningen

Mise en page:

Creative Corner, Grevenmacher

Imprimerie:

Printing Ossa, Niederanven

Photos:

Administration communale de Lenningen

Tirage

800

N°2/2023

Öffnungszeiten:

Mé-fr: 8h-12h an 13h-16h30

Op Rendez-vous:

Dönschdes & donneschdes: 7h-8h
Mëttwochs: 16h-18h

Heures d'ouverture:

Lu-ve: 8h-12h et 13h-16h30

Sur rendez-vous:

Les mardis & jeudis: 7h-8h
Les mercredis: 16h-18h

Administration communale de Lenningen

3, rue de l'Église
L-5414 Canach
Tel. 35 97 35 – 1



www.lenningen.lu



Gemeng Lenneng



www.sms2citizen.lu



